

tout le reste. Pourtant, et c'est un paradoxe, le gouvernement même que des membres de l'opposition attaquent avec tant de vigueur, a voté en faveur de celle-ci un quart de millions de dollars pour la recherche. Ces fonds ont été mis à la disposition des députés de l'opposition de l'arrière-ban alors que les députés du côté du gouvernement n'en ont pas reçus. Une telle initiative visait à permettre aux membres de l'opposition d'accomplir une meilleure besogne à la Chambre des communes.

Des voix: C'est honteux!

L'hon. M. Stanfield: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Je sais que le député ne veut pas exagérer au sujet d'une question que nous pourrions vérifier sur-le-champ, mais il devrait voir si les chiffres qu'il a cités sont exacts. Il s'agit en réalité de \$125,000.

M. Perrault: Je sais que si le chef de l'opposition présente (M. Stanfield) une demande et fournit une justification que la hausse sera peut-être accordée l'an prochain.

Des voix: Oh, oh!

M. Perrault: Le très honorable représentant qui a dirigé le Canada entre 1957 et 1962 peut être un orateur brillant et intéressant, mais ses promesses en 1949 en vue de consolider le rôle de l'opposition à la Chambre des communes se sont fanées comme la violette des champs au soleil de midi lorsqu'il s'est emparé des rênes du pouvoir en 1957. Rien n'a été fait pour venir en aide à l'opposition à la Chambre.

Les députés de l'opposition se sont attaqués personnellement et énergiquement au premier ministre (M. Trudeau). Puis-je leur rappeler qu'une des premières initiatives de celui-ci a été d'accorder des faveurs à l'opposition et de chercher en outre à améliorer le sort des députés de l'arrière-plan de tous les partis. Nous devrions lui en être reconnaissants.

Si pendant les années de régime conservateur, le très honorable représentant de Prince Albert avait pris des mesures pour mieux organiser les affaires du peuple canadien, notre histoire politique aurait peut-être suivi un autre cours. Le gouvernement actuel est prêt à délimiter les domaines où des réformes s'imposent et il veut agir, au risque de susciter la controverse, pour corriger les abus et améliorer la procédure.

Le 27 octobre 1949, le très honorable représentant de Prince Albert (M. Diefenbaker) a dit ce qui suit:

L'opposition ne peut remplir adéquatement son rôle que si elle examine toutes les dépenses d'un œil impitoyable et les critiques sans aucune crainte

[M. Perrault.]

et pourtant, les membres de la Chambre des communes ne disposent pas de moyens efficaces pour faire un examen complet des comptes publics et des prévisions budgétaires. Les débats sur les prévisions budgétaires sont oiseux... Une dépense totalement injustifiée de un million de dollars, pourrait passer inaperçue. Les Canadiens sont tellement habitués aux dépenses de milliards de dollars qu'un million de plus ou de moins ne paraît pas important.

Pour l'année financière 1948-1949, le budget s'élevait à 1.9 million de dollars. Pour l'année financière 1956-1957, il a été de 4.528 millions, mais aucune réforme n'a alors été amorcée par le gouvernement de l'époque pour remédier aux abus.

Monsieur l'Orateur, laissons l'opposition attaquer le gouvernement. Il demeure qu'il a courageusement déclaré que le *statu quo* est inacceptable, que nous aurons un régime des comités qui, lorsqu'il fonctionnera pleinement, sera une sauvegarde contre le gaspillage inconsidéré des fonds, chose que le très honorable représentant, reprochait au cabinet il y a vingt ans. Et dire que des critiques de l'opposition accusent le gouvernement d'essayer de piétiner la démocratie!

Il y a 20 ans, le très honorable représentant faisait la déclaration suivante:

Si on veut que le Parlement soit dans le monde moderne un instrument aussi efficace qu'il devrait l'être, la procédure en doit être modernisée et mise à jour.

C'est ce qu'il a dit, mais qu'a fait son gouvernement à cet égard?

Aujourd'hui, nous avons un gouvernement prêt à apporter des réformes à la procédure avec toute leur force et leur faiblesse probables, et si ce groupe d'articles, 75A, 75B et 75C, renferment des faiblesses, le gouvernement au pouvoir a le courage d'amorcer les réformes voulues pour y remédier.

Des voix: Oh, oh!

M. Perrault: Les députés se souviennent sans doute du discours prononcé par l'ancien premier ministre le 11 mars 1960, dont fait foi la page 2078 du *hansard* de cette année-là. J'en cite un passage:

... nous en sommes maintenant à notre quarante-deuxième jour de session et le *Feuilleton* ne semble pas diminuer très rapidement. Lorsque nous aurons liquidé un certain nombre d'articles de notre programme législatif, le comité pourra, je l'espère, s'occuper sans tarder du problème de la défense.

Puis, le 21 juillet 1960, il y a donc près de neuf ans, il a exhorté les députés à écourter leurs discours. Je cite ses paroles:

... mais qu'on ne vienne pas me dire qu'une fois qu'un crédit a été examiné, les redites d'autres membres ayant les mêmes choses à dire ajouteraient à la force de l'argument ou à l'efficacité de l'examen.